



L'ESSENTIEL 2015

LA FONDATION DE L'AVENIR : AU SERVICE DU PROGRÈS MÉDICAL

La Fondation de l'Avenir a été créée en 1987 par la Mutualité et reconnue d'utilité publique en 1988. Au sein de l'économie sociale et solidaire, elle a pour mission de **soutenir la recherche médicale et l'innovation dans les pratiques de soins et d'accompagnement.**

En soutenant la recherche médicale appliquée, le rôle de la Fondation est essentiel. En effet, elle permet de ne pas laisser au stade de la recherche fondamentale de nombreux projets et de les faire avancer vers une application clinique concrète, au bénéfice du malade.

L'objectif est d'appuyer les équipes de recherche œuvrant pour l'innovation sur des grandes thématiques médicales. Il s'agit, par exemple, des pratiques nouvelles en chirurgie, de l'amélioration de la prise en charge des handicaps, d'applications de la thérapie cellulaire.

Tous les champs d'application de la médecine sont concernés : cancer, maladies neurodégénératives, déficiences sensorielles, maladies cardiovasculaires, ostéo-articulaires, pédiatrie, psychiatrie...

Pour la quasi-totalité, il s'agit d'équipes provenant des plus grands établissements de soins présents sur l'ensemble du territoire, donc au plus près des malades.

Egalement, la Fondation de l'Avenir a acquis la capacité (décret du 17 décembre 1991) d'être **une structure d'accueil** de fondations **pour les organismes qui s'assignent des buts comparables aux siens.**

En 2015, la Fondation de l'Avenir abrite huit fondations qui sont gérées de façon individualisée mais qui forment un ensemble cohérent quant au projet global de la Fondation de l'Avenir.

Paris, mardi 31 mai 2016,

*En 2015, la Fondation de l'Avenir a poursuivi sa contribution au progrès médical à la fois en confortant des modalités d'intervention ayant fait leur preuve au bénéfice des équipes de recherche ancrées dans la réalité des soins de tous les jours et en esquissant des nouveaux dispositifs pour préparer l'avenir. La seule volonté que nous portons c'est d'**être utile.***

Depuis bientôt 30 ans, nos donateurs et nos partenaires répondent présents. Ils sont de fait eux aussi accélérateurs de progrès médical ; car si celui-ci n'est pas pensable sans les équipes de recherche, il n'est pas possible sans leur soutien, le plus souvent discret mais tellement essentiel.

Dominique Letourneau
Président du directoire



UN MODÈLE ÉCONOMIQUE SOUTENU PAR L'ÉCONOMIE SOCIALE :



53 % des ressources proviennent des dons et legs de donateurs en très grande majorité adhérents mutualistes.



38 % des ressources proviennent de mécénat issu de mutuelles ou d'autres partenaires de l'économie sociale.



9 % des ressources proviennent d'autres produits, dont des produits financiers.

LA FONDATION DE L'AVENIR : PRÉPARER LA MÉDECINE DE DEMAIN

Dans le cadre de l'appel à projets 2015, **46 projets ont été sélectionnés par le conseil scientifique** de la Fondation de l'Avenir et validés par son **directoire**.

Fidèle à son engagement de ne laisser aucun malade dans l'impasse, la Fondation de l'Avenir soutient des projets concernant de nombreux champs de la médecine et pathologies. **En 2015, un accent a été mis sur la sélection de projets en biologie et en thérapie cellulaires** (c'est-à-dire visant à soigner un organe par l'apport de cellules obtenues à partir de cellules souches pour remplacer les cellules défaillantes).

Bien que les ressources issues des libéralités (legs et assurances-vie) soient moindres en 2015, la Fondation de l'Avenir a maintenu le dispositif établi en 2013 qui consiste à soutenir de jeunes chercheurs en octroyant des bourses de doctorants. **Celles-ci sont financées grâce aux legs, dans le respect des spécialités médicales éventuellement souhaitées par le testateur.**

Cette démarche s'inscrit également dans la volonté de la Fondation de l'Avenir d'accompagner chaque étape de la vie d'un chercheur, de l'étudiant au professeur confirmé et d'assurer ainsi la poursuite de la recherche française dans les décennies à venir.

SOUTENIR LES ÉQUIPES DE SOIGNANTS QUI INNOVENT

La deuxième grande mission de la Fondation de l'Avenir est de **soutenir l'innovation dans les pratiques de soins et d'accompagnement**. En d'autres termes, il s'agit de **faire évoluer les pratiques soignantes**, mais également d'**améliorer la prise en charge des personnes malades ainsi que leur qualité de vie**.

Dans ce cadre, l'année 2015 a été marquée par des dispositifs de soutien adaptés aux besoins des établissements médico-sociaux mutualistes et de certaines fondations abritées ainsi que par le lancement d'études exploratoires pour anticiper l'évolution du système de santé de demain, à savoir, la santé numérique.

COMMENT LES CHERCHEURS SONT-ILS FINANCÉS ?

Une fois leur projet sélectionné et leur budget validé, les chercheurs bénéficient de financements dans le cadre d'une convention (établie pour une durée de 12 à 18 mois environ) qui aura été signée avec chaque établissement de recherche (CHU, Inserm, CNRS...) auquel est rattaché le directeur de recherche.

La dotation n'est pas versée en une seule fois par la Fondation de l'Avenir. La prise en charge des dépenses de recherche s'effectue uniquement sur présentation de factures correspondantes et durant la période couverte par la convention.

Ceci permet à la Fondation de suivre l'avancée effective du projet et de financer exclusivement celui qu'elle a validé.



RAPPORT FINANCIER 2015

Emplois

• **LES MISSIONS SOCIALES** représentent 4 490 K€ en 2015 et ont été financées pour 2 416 K€ par des ressources provenant de la générosité publique. Les missions sociales couvrent 3 axes :

- 1) **Recherche médicale** (2 086 K€)
Ce poste enregistre les emplois de l'exercice affectés au soutien des programmes de recherche médicale appliquée, des bourses de doctorant (médecins préparant un doctorat de science), et à leur suivi.
- 2) **Innovation dans les pratiques de soins et d'accompagnement** (1 482 K€)
Ce poste comprend les charges affectées aux soutien et bourses de l'innovation dans les pratiques de soins et d'accompagnement. Il s'agit également d'un axe porté par les fondations abritées.
- 3) **Valorisation des projets et information scientifiques** (922 K€)
Ce poste comprend notamment les charges afférentes aux publications, supports et événements scientifiques.

• **LES FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS** (1 248 K€) comprennent les frais d'appel à dons et les frais de traitement des dons.

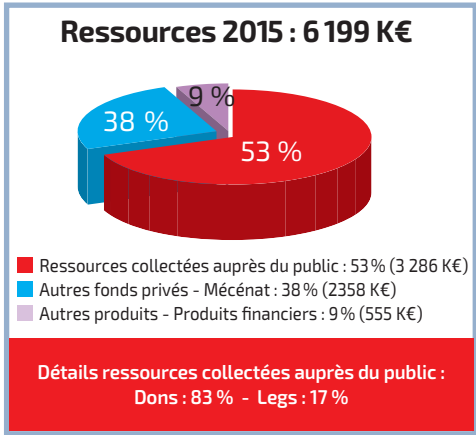
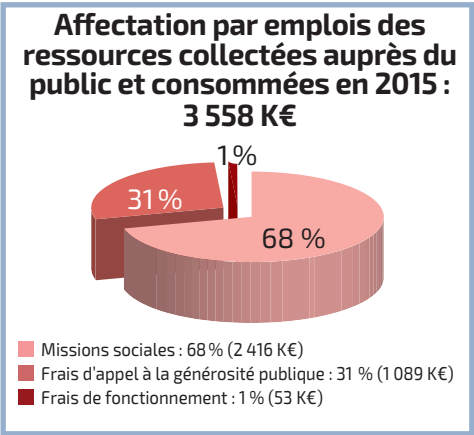
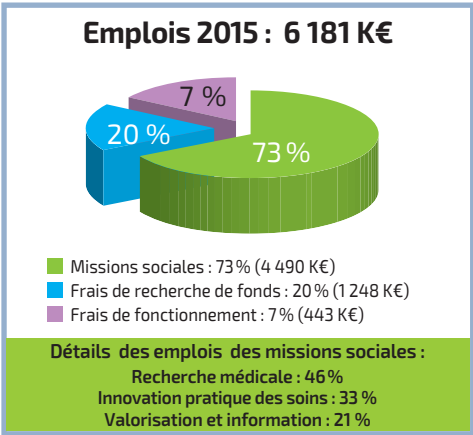
• **LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT** (443 K€) couvrent les frais généraux (loyers, entretien, personnel dédié et charges variables, tels que les honoraires et frais de missions).

Ressources

• **LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC** sont constituées des dons et legs (3 286 K€). Les ressources issues de la générosité publique représentent 53 % des ressources de l'exercice (hors report des ressources affectées aux missions sociales et autres provisions). Les legs ont connu deux années exceptionnelles en 2013 et 2014. Sur 2015, les legs reviennent à un niveau «standard», soit 564 K€.

• **LES AUTRES FONDS PRIVÉS** (2 358 K€) correspondent à du mécénat et aux revenus du Fonds Avenir Partage ISR souscrit par les institutionnels de l'économie sociale et les particuliers.

• **LES AUTRES PRODUITS** (555 K€) enregistrent essentiellement les revenus des produits financiers.



Les ressources issues des legs ayant notablement baissé en 2015, le poids des frais d'appel à la générosité a plus largement pesé sur la collecte.

Les engagements à réaliser sur ressources affectées 2015 enregistrent, la partie des ressources affectée à des programmes de recherche qui n'a pas été utilisée à la clôture de l'exercice, soit 2 002 K€. **Les engagements sur les ressources affectées des années antérieures** ont été utilisées en 2015 à hauteur de 2 093 K€.

Le **Compte d'Emploi des Ressources (CER) 2015** a été établi conformément à la normalisation du CER des associations et des fondations (Journal Officiel du 21 décembre 2008). Il intègre les comptes des fondations abritées en présentation cumulée. Il est disponible sur : www.fondationdelavenir.org

BILAN SIMPLIFIÉ 2015

À l'actif

• IMMOBILISATIONS

L'actif net des immobilisations s'élève à 273 K€. Les immobilisations sont composées par les éléments liés au siège même de la Fondation (matériel de bureau, logiciel...) et par du matériel médical acheté pour les besoins de certains projets de recherche et mis à la disposition des équipes médicales. Il est à noter que la Fondation de l'Avenir n'est pas propriétaire de son siège social.

• VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITÉS

Leur montant net atteint 17 514 K€ en 2015, en tenant compte d'une dépréciation de 56 K€.

Leur montant significatif constitue une réserve sécuritaire afin de limiter des impacts conjoncturels qui tendraient à la fragiliser et de donner les moyens à la Fondation de l'Avenir d'avoir une politique de développement autour de projets ambitieux.

Elles constituent quasiment le seul actif permettant à la Fondation de garantir ses engagements et d'assurer sa pérennité.

Au passif

• FONDS ASSOCIATIFS

Les fonds propres de la Fondation de l'Avenir s'élèvent à 9 233 K€ et incluent un résultat déficitaire de -271 K€.

Les autres fonds propres (fondations abritées) sont de 2 417 K€ et incluent un résultat excédentaire de 354 K€.

Note concernant les réserves :

La Fondation a constitué divers postes de réserves pour assurer sa pérennité et son développement.

Les fonds statutaires sont affectés irrévocablement à la création des fondations. Ils sont constitutifs de leur "patrimoine" et garant de leur pérennité.

Ils correspondent à la dotation initiale versée par les fondateurs.

La Fondation de l'Avenir a affecté une part des excédents antérieurs aux postes **des réserves libres** pour permettre la pérennité de son activité et de son développement.

Les réserves issues de la générosité publique ont vocation à être utilisées à court terme ; une partie a été utilisée en 2015 pour la réalisation des missions sociales.

ACTIF	EXERCICE 2015 en €			EXERCICE 2014 en €	PASSIF	EXERCICE 2015 en €	EXERCICE 2014 en €
	Valeur brute	Amort & prov	Montant net				
Actif immobilisé					Fonds associatifs		
Immobilisations incorporelles	90 006	32 438	57 567	39 963	Fonds associatifs Fondation de l'Avenir	9 233 376	9 504 326
Immobilisations corporelles	342 051	169 825	172 226	157 341	Autres fonds propres (Fondations Abrisées)	2 417 502	1 983 004
Immobilisations financières	42 762	0	42 762	44 762	TOTAL I	11 650 879	11 487 331
TOTAL I	474 819	202 263	272 555	242 065			
					Prov. pour risques et charges		
Actif circulant					TOTAL II	0	0
Avances et acomptes versés /commandes	2 494	0	2 494	4 278			
Autres créances	5 585	0	5 585	84 852	Fonds dédiés et affectés	4 134 645	4 226 913
Dons à recevoir/Produits à recevoir	334 319	0	334 319	428 305	TOTAL III	4 134 645	4 226 913
					Dettes		
Valeurs mobilières de placement	11 957 424	56 062	11 901 362	14 736 074	Dettes fournisseurs	338 415	489 220
Disponibilités	5 612 337	0	5 612 337	2 439 550	Dettes fiscales et sociales	207 965	163 118
					Autres dettes	1 826 170	1 587 867
Charges constatées d'avance	29 423	0	29 423	19 326	Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL II	17 941 581	56 062	17 885 519	17 712 385	TOTAL IV	2 372 550	2 240 206
TOTAL GÉNÉRAL	18 416 400	258 325	18 158 074	17 954 450	TOTAL GÉNÉRAL	18 158 074	17 954 450

La Fondation de l'Avenir est administrée par un directoire sous le contrôle d'un conseil de surveillance

Certification des comptes

Les comptes sont certifiés par un commissaire aux comptes et publiés au Journal Officiel.

Le rapport annuel 2015 est disponible sur www.fondationdelavenir.org et peut-être obtenu gratuitement sur simple demande écrite.

Comité de contrôle interne

Créé en 2012, il est rattaché au conseil de surveillance.

Il est à même de contrôler les activités de la Fondation et il agit en toute indépendance.

Agrément du Comité de la Charte

L'action du Comité de la Charte se fonde sur des règles déontologiques, l'agrément volontaire à une discipline collective vis-à-vis des donateurs et le contrôle continu des engagements souscrits.

En 2014, l'agrément de la Fondation a été renouvelé pour 3 ans.



Accélérateur de progrès médical

255, rue de Vaugirard - 75719 PARIS CEDEX 15

Tél : 01 40 43 23 74

www.fondationdelavenir.org



© Fondation de l'Avenir - Essentiel 2015 - Avril 2016